



Bordeaux, le 24 mai 2018

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Levée de l'interdiction temporaire de pêche et de consommation des palourdes en provenance du Bassin d'Arcachon

Les résultats des analyses effectuées cette semaine par le réseau de surveillance de l'IFREMER ont révélé un maintien de la contamination des moules et des huîtres par les toxines lipophyles sur l'ensemble du bassin d'Arcachon.

Cependant, les analyses conduites spécifiquement sur les palourdes japonaises ont montré que le taux de présence de toxines lipophyles dans cette espèce était inférieur au seuil de sécurité sanitaire en vigueur.

En conséquence, après concertation avec les représentants des organisations professionnelles des pêches et de la conchyliculture, le préfet de la Gironde a décidé ce jeudi 24 mai 2018 de lever les mesures d'interdiction concernant les palourdes en provenance du bassin d'Arcachon.

Les mesures concernant les moules et les huîtres sont quand a elles maintenues et seront levées dès lors que les analyses établiront la bonne qualité sanitaire de ces types de coquillage.

Contacts Presse :

Sophie BILLA : 06 07 62 05 99 / *Agathe NOUGUÉ* : 06 73 64 76 44

Préfecture de la région Nouvelle-Aquitaine, préfecture de la Gironde

Bureau de la Communication Interministérielle - Tél. : 05 56 90 60 18 - pref-communication@gironde.gouv.fr

Twitter [@PrefAquitaine33](https://twitter.com/PrefAquitaine33) - Facebook [@PrefetNouvelleAquitaine33](https://www.facebook.com/PrefetNouvelleAquitaine33)
